

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.682.001.1 DU 9 SEPTEMBRE 1991

Doseuse pondérale à pesées associatives SCHEMA modèle MPA 25

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76.279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société SCHEMA, Le Varoir, 37390 Chanceaux sur Choisille.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 89.1.01.648.1.3 du 17 janvier 1989 (1) relative à la doseuse pondérale à pesée associative SCHEMA modèle MPA.

CARACTERISTIQUES

La doseuse pondérale à pesées associatives SCHEMA, modèle MPA 25, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- l'adjonction d'un ou deux systèmes de prépesée comprenant :
 - un dispositif d'alimentation constitué par un tapis horizontal à 2 vitesses, acheminant le pro-

duit vers la benne de pesage. Ce dispositif est équipé d'une trappe d'arrêt de l'alimentation.

- une unité de pesage pouvant être :
 - soit identique à celle équipant la doseuse pondérale SCHEMA modèle MV, approuvée par la décision n° 89.1.05.642.1.3 du 9 mai 1989 (2),
 - soit identique à celle équipant la doseuse pondérale SCHEMA modèle ME, approuvée par la décision n° 89.1.06.642.1.3 du 9 mai 1989 (3).
- la possibilité d'avoir deux tapis d'évacuation des doses vers les emballages et se déplaçant dans des sens opposés l'un de l'autre.

Le dispositif indicateur numérique et le calculateur sont identiques à ceux de la doseuse à pesées associatives SCHEMA modèle MPA (1), dont certaines parties de traitement de l'information ont été adaptées de manière à prendre en compte l'adjonction du ou des systèmes de prépesée.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage d'un dispositif de prépesée :
Max = 25 kg, e = 50 g
- unités de pesage de la partie associative :
soit Max = 2 000 g et e1 = 2 g
soit Max = 1 000 g et e1 = 1 g
- doseuse pondérale :
plage de fonctionnement = de 250 g à 25 kg,
avec : (voir tableau page suivante)

(1) Revue de Métrologie, janvier 1989, page 132.

(2) Revue de Métrologie, mai 1989, page 603.

(3) Revue de Métrologie, mai 1989, page 605.



Intervalle de dosage	Valeur de l'échelon d'indication de la valeur des doses (e2)
de 250 g à 5 000 g inclus	e2 = 5 g lorsque e1 = 2 g e2 = 2 g lorsque e1 = 1 g
de 5 000 g exclus à 25 000 g	e2 = 50 g

Selon la nature des produits et le nombre de cellules de pesage, la cadence peut atteindre :

- 60 préemballages/minute, de 250 g à 5 000 g
- 40 préemballages/minute, au-delà de 5 000 g.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les doseuses pondérales à pesée associative SCHEMA modèle MPA 25 sont vérifiées :

- en une seule phase dans les ateliers du fabricant lorsque les essais produits peuvent y être réalisés,
- en deux phases dans les autres cas (la première dans les ateliers du fabricant, la deuxième au lieu d'utilisation).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

La plaque d'identification devra porter la mention : "températures limites d'utilisation : 0 °C, + 40 °C".

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schéma n° 5553.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE



NOTICE DESCRIPTIVE

Doseuse pondérale à pesée associative
SCHEMA modèle MPA 25**MODE DE FONCTIONNEMENT**

Les doseuses pondérales à pesée associative SCHEMA modèle MPA 25 peuvent travailler :

- soit de façon identique à celle de la doseuse pondérale à pesée associative SCHEMA modèle MPA approuvée par la décision n° 89.1.01.648.3 du 17 janvier 1989 ; le ou les systèmes de prépesée ne sont alors pas utilisés,

- soit en utilisant le ou les systèmes de prépesées :

dans ce cas, une dose de valeur inférieure à la dose programmée est pesée par le système de prépesée, le complément à la quantité nominale étant délivrée par la partie associative de la machine.

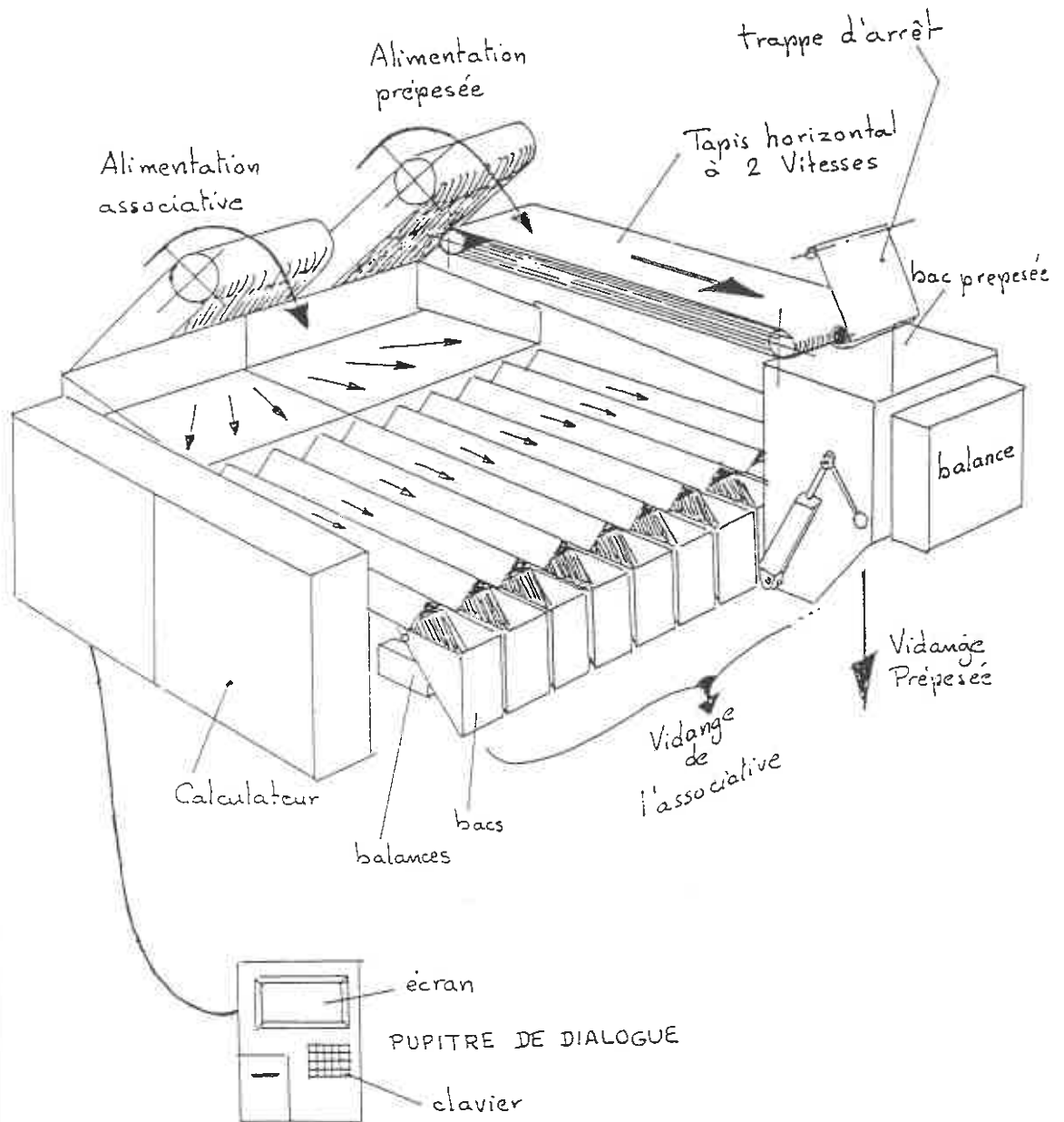
EVACUATION DES DOSES

Les doses sont évacuées vers les emballages à l'aide de 2 tapis circulant en sens inverse l'un de l'autre ; ceci offre la possibilité d'utiliser l'instrument pour confectionner alternativement deux lots de préemballages ayant chacun une valeur de quantité nominale donnée.

■ N° 5553

DOSEUSE PONDERALE A PESEE ASSOCIATIVE SCHEMA MPA 25

Avec 1 système PREPESEE



NOTA : Le système prépesée est représenté à droite

- il peut être à gauche
- si on a 2 systèmes de prépesée, il y en a un à droite et un à gauche